

PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2008

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Adjoints – Mme ASSIER, M. CHASTAING, Mme BENKAROUNE, M. BONHOMME, M. MIMOUNI, Mme LARUE, Mme ESCHALIER, Mme CLATOT, M. MARTIN, M DUVAL, Mme HOUARD, M. DOUAY, M. PRIGENT, M. BAHU, Melle BRACCIALI, M. CARNICELLI, Mme SELMI formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. GUINAULT à Mme GAILLAC, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY à M. BOURSE, Mme MONET à M. Le Maire, Mme MOLLIERE à Mme GRANDJANIN, Mme BRAULT à Mme SELMI.

Secrétaire de séance : M. Le Maire



1. PRISE EN CHARGE DE LA REFECTION DE LA SEPULTURE MAIGNAN-LARIVIERE

La sépulture Maignan-Larivière située dans le cimetière du Prieuré Noir présente un caractère monumental et très caractéristique. Malheureusement, les fondations du monument sont endommagées et il est nécessaire d'entreprendre des travaux de remise en état. Aucun héritier n'est connu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et vu le caractère exceptionnel de la sépulture **ACCEPTE** de prendre en charge ces réparations et l'entretien futur du monument et **SOLLICITE** tous les partenaires qui pourraient participer financièrement à cette opération (Fondation pour le Patrimoine).

2. ACTIONS DE PREVENTION DANS LE CADRE DU PLAN NATIONAL NUTRITION SANTE – CREATION DE POSTE ET REMUNERATION

Par délibération du 16 octobre 2007, le Conseil Municipal a créé un poste de diététicien vacataire au titre de l'année scolaire 2007/2008, afin de coordonner les actions du plan national nutrition santé,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de prolonger ces actions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **DE CREER** un poste de diététicien nutritionniste vacataire au titre de l'année scolaire 2008-2009 sur la base indicative de 8 heures mensuelles et de **DE FIXER** le taux de rémunération horaire brut à 32,00 euros et 10% du total en indemnité de congés payés

3. CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER (PORTAGE DE REPAS A DOMICILE)

Compte-tenu de l'absence pour congés annuels de l'agent chargé du portage des repas et du tacot service, il est prévu de recruter un agent non titulaire pour le remplacer du 22 décembre 2008 au 3 janvier 2009 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, afin d'organiser le fonctionnement des services et d'assurer la continuité du service, décide **DE CREER** un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires du 22 décembre 2008 au 3 janvier 2009. Cet agent sera chargé du portage des repas à domicile et du tacot service.

4. TARIFS DES VACATIONS POUR DES TRAVAUX DE PIGISTE

La Commune souhaite pouvoir utiliser les services d'un pigiste pour la réalisation d'articles et de photographies pour la Lettre de Saint-Prix ou autres publications ponctuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages (abstentions : Mmes BRAULT, SELMI et M. CARNICELLI) **DECIDE** de créer un poste de pigiste vacataire et de **FIXER** les taux de rémunérations comme suit :

- Rédaction d'une page : 88,20 euros brut
- Forfait pour réalisation de photographies : 662 euros brut

L'intéressé percevra en sus les indemnités de congés payés (10 % du salaire brut)

5. CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN MEDECIN DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION POUR UNE MISSION DE MEDECINE PREVENTIVE

Par délibération du 22 septembre 2005, la médecine préventive a été confiée au centre interdépartemental de gestion. Cette convention passée pour 3 ans, arrive à terme le 31 décembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative à l'intervention d'un médecin du C.I.G. pour une mission de médecine préventive. La convention est consentie pour une durée de trois ans.

6. CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre du projet de restauration de l'Eglise et vu la délibération en date du 18 février 2008 n° 2008-12 approuvant le programme de travaux pour le grand relevage de l'orgue et l'aménagement du parvis, la Fondation du Patrimoine a octroyé une subvention à la Commune de 5 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Fondation du Patrimoine.

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'UN TRONCON RUE DE RUBELLES (ENTRE LA RD144 ET LA RUE LEON CORDIER) ET UNE PARTIE DE LA RUE HECTOR CARLIN

La commune de Saint-Prix se propose de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux aériens EDF/FT et d'Eclairage Public rue de RUBELLES et de poursuivre la dissimulation des réseaux aériens EDF/FT et Eclairage Public de la rue HECTOR CARLIN .Ces actions permettent de finaliser les opérations d'aménagement sur les départementales avec l'aide du Conseil Général du Val d'Oise comme cela a été le cas ces dernières années.

La commune a la possibilité de solliciter des subventions auprès du SMDEGTVO pour l'enfouissement des lignes EDF et France Télécom au taux respectif de 40 % et 10 % et auprès Conseil Général du Val d'Oise au titre de la programmation 2009 pour le réseau EDF / France Télécom au taux de 30 % ainsi que pour l'éclairage public au taux de 30 % sur une base subventionnable de 91,50 euros le mètre linéaire.

Le Conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de dissimulation esthétique des réseaux EDF et France Télécom à exécuter au titre du programme 2009 sur les rues de Rubelles et Hector Carlin, **SOLLICITE** les subventions du Conseil Général du Val d'Oise et du SMDEGTVO et **ARRETE** le plan de financement de l'opération ci-dessous :

RUE HECTOR CARLIN (tronçon compris entre la rue du 8 mai 1945 et la Villa Hector Carlin)**Dépenses générales**

360 248,00 € soit :	421 129,91 €
dont TVA à 19,6%	70 608,60 €

Recettes escomptées :**Conseil Général**

EDF	30% du montant subventionnable	55 440,30 €
France télécom	30% du montant subventionnable	29 007,60 €
éclairage public	30% du plafond	11 700,00 €
	total	96 147,90 €

Syndicat (SMDEGTVO)

EDF	40% du montant subventionnable	73 920,40 €
France télécom	15% du maximum subventionnable	14 503,80 €
éclairage public	15% du maximum subventionnable	11 813,25 €
	total	100 237,45 €

France télécom

France télécom	51% études plus câblage	15 394,35 €
----------------	-------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES ESCOMPTEES

211 779,70 €

Reste à la charge de la commune :**148 468,30 €****RUE DE RUBELLES (tronçon compris entre la rd144 et la rue Léon Cordier)****Dépenses générales**

534 462,00 € soit :	624 786,08 €
dont TVA à 19,6%	109 754,55 €

Recettes escomptées :**Conseil Général**

EDF	30% du montant subventionnable	84 552,60 €
France télécom	30% du montant subventionnable	38 526,90 €
éclairage public	30% du plafond	18 000,00 €
	total	141 079,50 €

Syndicat (SMDEGTVO)

EDF	40% du montant subventionnable	112 736,80 €
France télécom	15% du maximum subventionnable	19 263,45 €
éclairage public	15% du maximum subventionnable	18 629,55 €
	total	150 629,80 €

France télécom

France télécom	51% études plus câblage	15 394,35 €
----------------	-------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES ESCOMPTEES

307 103,65 €

Reste à la charge de la commune :**227 358,35 €**

8. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SECTION AI N° 75 ET 76

Le 8 avril 2008 le conseil municipal a délibéré sur l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AI N° 75 & 76, au 3-5 rue Hector Carlin pour une superficie de 13m² en vue de leur alignement. Au vu du document d'arpentage établi par le géomètre le 2 octobre, la superficie exacte est de 17 m².

Le Conseil, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'acquisition de l'emprise nécessaire de 17m² sur les parcelles cadastrées AI n° 75 & 76, appartenant à M. et Mme ENGSTER, propriétaires, 3 et 5 rue Hector Carlin, pour un montant total de 2 340 €et à signer tous les documents à intervenir.

9. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé :

→ Avec GIE IFEL, 122 rue de Provence 75008 PARIS la convention de formation sur le thème « formation nouveaux élus ». Le coût de la formation s'élève à 1 500 €uros.

→ le marché avec l'entreprise MONTI, 9 rue Deschamps – 95210 – ST GRATIEN – pour une réalisation des travaux de ravalements extérieurs en peinture et vernis sur 2 bâtiments communaux l'école Victor Hugo et l'espace aux pèlerins. Le montant du marché s'élève à la somme de 20 400 €HT soit 24 398,40 €TTC.

→ la convention n° AA10087701 avec l'INRAP, 31 rue Delizy – 93698 PANTIN cedex, en vue de la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive à l'église St Germain du Vieux village.

→ le contrat n° J08/074 de vérification annuelle du disconnecteur situé 80 rue Auguste Rey à St Prix, avec la SADE, service des compteurs, 7 rue Denis Papin – 94854 – IVRY-sur-SEINE. Le montant de la dépense en résultant s'élève à 193,75 €uros TTC.

→ l'avenant au contrat MULTIRISQUE n° 0037503677488487 avec AXA, représenté par le Cabinet GRENET, 3 rue Charles de Gaulle à DEUIL-la-BARRE 95170.

10. INFORMATIONS DIVERSES

Le 24 novembre 2008

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise